Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20261002-DEL702026-DE

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Exprimés : 14

L'an deux mil vingt-six, le deux octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.
Date de convocation : 25 septembre 2026.
Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme Mathilde CONTY ayant donné procuration à M. Rodolphe BIELINSKI, Mme Delphine MOREAU ayant donné procuration à M. Samuel PERENNOU, M. Valentin FLAGEUL ayant donné procuration à M. Romain GOURLAY, et M. Marc SAVINA, absent excusé.
Secrétaire : Mme Mathilde GOULM.

N°2026/070 – Éclairage public : extension de 12 points lumineux

En complément des travaux de voirie, réseaux divers et aménagements paysagers, il y a lieu de prévoir l'extension de l'éclairage public aux abords de la salle polyvalente et du stade de football.

A notre demande, le SDEF a établi un estimatif qui se monte à 41 150 € H.T.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de CONFORT-MEILARS afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : ..... 4 500,00 €
⇒ Financement de la commune :
- ECLAIRAGE PUBLIC Extension..... ..... 36 650,00 €

Soit un total de..... ..... 36 650,00 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20261002-DEL702026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- **ACCEPTE** le projet de réalisation des travaux : Eclairage Public – Extension de 12 points lumineux – Aménagement des abords de la salle polyvalente et du stade de football,
- **ACCEPTE** le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 36 650,00 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

MAIRIE DE CONFORT-MEILARS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29790 FINISTÈRE

Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU